

Des comptes des tuteurs & de
Leur validité.

Et dans les parents ou députés chargé ayant des
enfants, & Orphelins contents du compte du
tuteur, Iceuluy tuteur sans delays se présentera
en Conseil & fera confirmer son compte, ou pour
le plus tard dans trois mois suyvants apres
le compte rendu.

Contre prolongation dangereuse
des Comptes

Mais dans le compte retarde par le tuteur
apres l'expiration de l'année par la partie Instante
pourra faire libé & convenir en Conseil l'autre
partie qui est cause du retardement & faire plaintif
contre elle, Lors que le Conseil le compellira

rendre compte sur le jour quil
Lors le compte est rendu & confirmé
valide & force & vigueur

De la révision, & correction
rendu, & confirmé, & en quel temps elle

Doit estre repeté

La révision & correction d
accepté, & voir come deuant
estre repeté, & obtenu amiablement, & si non

peut faire amiablement en Conseil ou en Justice
à ce dans le terme d'un an ou de trois ans au plus

Laissant la partie Instante
à passer & se taisant la

La confirmation & l'absence que
le tuteur ne se présente pas

faite aucunes off
de son qu'on ne
Suis le tuteur
raison ny resp
ny à d'autres
La force, & si
que le tuteur
compte ce que
années / ainsi de
de dix ans / sil
come l'on autre
Nég


Devoirs, promesses et obligations: le droit du contrat en évolution

Société d'histoire du droit

2 au 5 juin 2016

Fribourg

Avec le soutien de:

 Institut für Schweizerisches und Internationales Baurecht
Institut pour le droit suisse et international de la construction

Schulthess



RAIFFEISEN

Chambre des Notaires Fribourgeois
Freiburgische Notariatskammer



Aargauer Stiftung



FONDS NATIONAL SUISSE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE